

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Provins
Canton de Bray-sur-Seine
Commune de GOUAIX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2023**

Le mercredi trente-et-un mai deux mil vingt-trois à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, M Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, Mme Hélène LEONARD, M Michel ROUSSEL, M. Razak IDRISOU, Mme Sandrine LEDEUX, M. Kevin REGINARD formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : - Mme Laure VERRIER a donné pouvoir à Mme Françoise CHANTRAIT
M. Jean MICHOT a donné pouvoir à M Pedro TAUSTE
M. Cédric LESAGE a donné pouvoir à M Kevin REGINARD

Absent : Mme Stéphanie GANDOIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise CHANTRAIT

Date de convocation : 23/05/2023

Date d'affichage : 23/05/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023
 - 2) Délégation du maire
 - 3) Attribution du marché de travaux pour la rénovation des logements communaux
 - 4) Convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale de BRAY-SUR-SEINE pour les élèves de l'école élémentaire
- Questions diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Le procès-verbal n'apportant pas de remarque particulière est approuvé à l'unanimité.

2) DELEGATION DU MAIRE

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes en vertu de ses délégations :

| | | |
|--------------------|---|---|
| Décision n°10/2023 | Travaux de peinture à l'école élémentaire – Sampedro | Montant de la mission : 6 895,00 € (pas de TVA) |
| Décision n°11/2023 | Fourniture et pose d'un plafond suspendu à l'école élémentaire – Fontes Mouret | Montant de la mission : 4 857 € HT soit 5 828,40 TTC |
| Décision n°12/2023 | Travaux de peinture à l'école élémentaire (entrée) - Sampedro | Montant de la mission : 2 495,00 € (pas de TVA°) |
| Décision n°13/2023 | Travaux sur les deux trappes de désenfumage au foyer rural – Aube sécurité incendie | Montant de la mission : 535,00 € HT soit 642,00 TTC |
| Décision n°14/2023 | Travaux d'enrobeur projeteur et point-à-temps – diverses rues- Wiame | Montant de la mission : 23 790,00 € HT soit 28 548,00 TTC |
| Décision n°15/2023 | Aménagement de 2 points d'arrêt bus – Pépin | Montant de la mission : 33 710,00 € HT soit 40 452,00 TTC |
| Décision n°16/2023 | Réfection de la peinture de sol sanitaires | Montant de la mission : 3 084,00 € HT |

Madame LEDEUX demande si nous avons sollicité le département pour un abri de bus afin de protéger les enfants lorsqu'il pleut.

Monsieur ROUSSEL demande s'il est possible d'installer des dos d'âne route de Bray. La vitesse y est excessive.

Le Conseil municipal prend acte des décisions du Maire.

3) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe qu'il faut aboutir sur ce dossier. Monsieur IDRISOU avait suggéré d'organiser une réunion de conseil avant le 09 juin afin de prévenir au plus tôt les entreprises. Les travaux devraient se terminer en octobre 2023. Lors de la commission des travaux, il a également été évoqué la mise en place des vmc. Les entreprises refusent de toucher à la toiture. Il va falloir penser à la refaire.

Monsieur IDRISOU rappelé que lors de la commission des travaux, il a été évoqué le fait d'affecter un pourcentage du montant perçu des loyers pour chaque année pour faire face aux dépenses d'entretien.

Madame CHANTRAIT précise que pour l'année prochaine, la toiture sera un poste prioritaire pour les travaux.

Monsieur TAUSTE propose que le couvreur prépare les évacuations au niveau de la toiture et l'entreprise se raccorde.

N° 77 208 23 04 33

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 28,

Vu les offres proposées par les différentes entreprises,

Vu la commission des travaux du 17 mai 2023,

Considérant que dans le cadre du plan de relance suite à la pandémie de COVID-19, les marchés de travaux inférieurs à 100.000€ ne nécessitent pas d'appel d'offres.

Considérant le devis de l'entreprise suivante :

- Entreprise H2Y – 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE

Considérant la proposition du bureau de contrôle « DBI INGENIERIE » pour la mission diagnostic amiante,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise H2Y – 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE
Pour un montant HT de 71 246,60 €
- **DECIDE** d'attribuer la mission diagnostic amiante au bureau de contrôle « DBI INGENIERIE » pour un montant HT de 700,00€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget de la commune.

4) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BASSINS DE LA PISCINE MUNICIPALE DE BRAY-SUR-SEINE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame LEDEUX informe que les parents d'élèves de la commune des Ormes-sur-Voulzie ont contacté le service sanitaire concernant l'état de la piscine de Bray-sur-Seine. L'Education nationale a également été saisie. La piscine se délite. Il serait nécessaire que la communauté de communes aide la commune de Bray-sur-Seine.

Monsieur le Maire précise que l'information est remontée jusqu'à la communauté de communes. Certaines communes ont passé une convention avec la commune de Nangis. Monsieur le Maire en parlera au prochain bureau.

N° 77 208 23 04 34

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine, pour les élèves de l'école élémentaire de Gouaix, au titre de l'année scolaire 2022/2023
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

oooOooo

QUESTIONS DIVERSES

Commission électorale

Monsieur le Maire informe que régulièrement une commission électorale se réunit pour examiner les dossiers d'inscriptions et de radiations. La commission doit être renouvelée et les adjoints ne peuvent pas en faire partie.

Terrain de boules

Monsieur IDRISOU se pose la question sur l'avenir du terrain de boules. Il y a eu une discussion sur ce sujet, il y a 2 ans. Cette année qui s'est écoulée, il ne sait rien passé sur le terrain. Les gens veulent jouer. S'il n'y a pas de proposition, est-il possible de répartir sur l'idée d'il y a 2 ans. L'association nettoiera le terrain.

Madame CHANTRAIT demande quelle est la contrepartie de cette demande ?

Madame LEDEUX demande pourquoi la commune ne prend-elle pas en charge cet entretien ?

Madame CHANTRAIT précise que la commune remettra en état le terrain. Les associations pourront utiliser le terrain pour l'organisation de concours.

Cimetière

Monsieur ROUSSEL demande s'il est possible de changer les arrosoirs du cimetière.

Madame CHANTRAIT pense que si nous mettons des arrosoirs, ils seront volés.

Epicerie

Monsieur le Maire informe qu'un couple habitant Paris, mais ayant un mobil-home au camping est intéressé par notre commerce. Ils étaient en affaire avec une commune dans le sud de la France et la commune s'est dédiciée. Ils devraient avoir leur crédit pour pouvoir équiper. Ils se sont également, rapprocher d'initiative 77 pour être aidé. Ils veulent commencer début juillet.

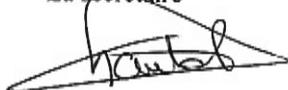
Comité de jumelage

Monsieur le Maire informe qu'une cérémonie avec le comité de jumelage a eu lieu. Le lendemain, il y a eu une cérémonie au monument aux morts à Bray-sur-Seine.

Monsieur ROUSSEL précise que la cérémonie a eu lieu à Gouaix puisqu'on verse une subvention au jumelage.

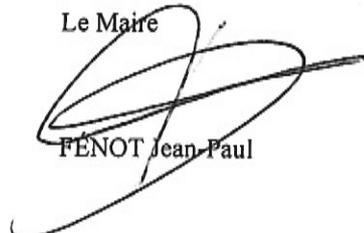
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

La secrétaire



CHANTRAIT Françoise

Le Maire



FENOT Jean-Paul

